

Hydro-Québec doit soutenir la géothermie

Le GRAME interpelle la ministre Ouellet

● redaction_lachine-dorval@tc.tc

Avec le Groupe de recherche appliquée en macro-écologie (GRAME) de Lachine, des groupes environnementaux réclament le rétablissement du programme d'aide à la géothermie résidentielle et l'ajout de mesures d'économies d'électricité.

Une coalition de groupes environnementaux, dont le GRAME basé à Lachine, demandent à la ministre des Ressources naturelles du Québec, Martine Ouellet, de requérir qu'Hydro-Québec Distribution rétablisse son programme d'aide à la géothermie résidentielle et accroisse son Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) d'une manière qui lui permette d'atteindre l'objectif gouvernemental de 11 TWh d'économies d'électricité d'ici 2015.

Le 17 juillet dernier, la Régie de l'énergie du Québec confirmait son incapacité à exiger le maintien du programme de géothermie d'Hydro-Québec. Selon la Régie, dorénavant, seule la ministre des Ressources naturelles aurait le pouvoir d'exiger d'un distributeur d'électricité (ou de gaz) qu'il mette en place, maintienne ou accroisse ses programmes d'efficacité énergétique.

Les groupes environnementaux demandent donc aujourd'hui à la ministre des Ressources naturelles du Québec, Martine Ouellet, d'exercer elle-même ces pouvoirs pour lesquels la Régie se dit sans juridiction, en rétablissant dès à présent le programme d'aide à la géothermie résidentielle qu'Hydro-Québec avait aboli fin mars 2013. Et ce, afin d'atteindre l'objectif de 11 TWh d'économies d'électricité d'ici 2015.

Armer la Régie de l'énergie

Par ailleurs, les groupes invitent la ministre à déposer un amendement législatif établissant que la Régie de l'énergie vise l'atteinte des objectifs des politiques énergétiques du gouvernement et pourra aussi imposer le maintien ou l'ajout de programmes d'efficacité énergétique aux distributeurs d'électricité et de gaz.



(Photo: Courtoisie)

«A quoi sert-il au gouvernement d'adopter une politique énergétique si la Régie de l'énergie ne dispose pas des pouvoirs nécessaires pour la faire respecter?» questionne André Bélisle, président de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA). «C'est un objectif d'intérêt public. Le gouvernement doit donner à la Régie de l'énergie les pouvoirs nécessaires pour résoudre cet enjeu majeur», ajoute Alain Saladzius, président de la Fondation Rivières.

Selon Jonathan Théorêt, directeur du GRAME, « si la Régie de l'énergie se déclare sans pouvoir d'imposer aux distributeurs le maintien ou l'ajout de programmes d'efficacité énergétique, il y a risque que ceux-ci réduisent dorénavant leurs efforts, et ce au détriment de tous les Québécois. » (M.J.-F.)

(Source: GRAME)

LA COALITION ENVIRONNEMENTALE

Elle comprend :

- L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).
- Stratégies Énergétiques (S.É.).
- Le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)
- Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉE).